Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 044-254401094-20260916-BS_2026_31B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL
Séance du 16 Septembre 2026
BS_2026_31

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de septembre, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'atlantic'eau à NANTES, sur convocation adressée le neuf septembre deux mille vingt-six, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 12
- Quorum : 7

A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 11
- Nombre de pouvoirs : 0
- Nombre de votants : 11

Etaient présents :

Membres du Bureau syndical	Informations
BROUSSARD Didier, CC du PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT GILDAS DES BOIS	
CAUDAL Claude, CA de PORNIC AGGLOMERATION PAYS DE RETZ	
CHARBONNIER Raymond, CC SUD ESTUAIRE	Départ à partir du point 7
CLAVIER Régis, CA de REDON	
DERANGEON Mickaël, CC SUD RETZ ATLANTIQUE	Départ à partir du point 7
GALIVEL Patrick, Collège électoral de CHATEAUBRIANT-DERVAL	
GREGOIRE Jean-Luc, CC de NOZAY	
LAUNAY Frédéric, SAEP VIGNOBLE-GRANDLIEU	
MILLET Frédéric, CC du PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT GILDAS DES BOIS	
TAILLANDIER Yves, Collège électoral d'ESTUAIRE et SILLON	
THIBAUD Denis, SAEP VIGNOBLE-GRANDLIEU	

S'était excusé parmi les délégués :

Membres du Bureau syndical
PRAUD Jacques, CC du PAYS D'ANCENIS

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 044-254401094-20260916-BS_2026_31B-DE

BS_2026_31 CAPTAGE DE SAFFRE - ACQUISITIONS FONCIERES SUR LA COMMUNE DE SAFFRE – PARCELLES N°XP00121, XP00103 ET XP00132

Le 21 mai 2025, Mesdames LEPAROUX et DOUARD proposent de vendre des parcelles, à la Commune de Saffré : les parcelles XP00121, XP00103 et XP00132.
La Commune de Saffré ne souhaitant pas acheter ces parcelles, il serait intéressant pour atlantic'eau de les acquérir en vue de leur localisation à proximité des écoulements superficiels en amont proche des captages.

La proposition concerne trois parcelles qui sont en indivision entre frères et sœurs qui proposent une vente à 1 € symbolique par parcelle :

Référence cadastrale	Surface cadastrale	Parcelle bâtie	Adresse	Nature
XP00121	358 m²	Non	Les Perrières	bois (taillis simple)
XP00103	5 747 m²	Non	Les Perrières	sols
XP00132	456 m²	Non	Les Perrières	bois (taillis simple)

Les frais inhérents à cette opération seront inscrits à la Décision modificative d'atlantic'eau.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau syndical est invité à délibérer afin :

- **D'APPROUVER l'acquisition des parcelles ci-dessous :**

Commune	Code	Surface cadastrale	Prix
Saffré	XP00121	358 m²	1 €
Saffré	XP00103	5 747 m²	1 €
Saffré	XP00132	456 m²	1 €
	Total :	**6 561 m²**	**3 €**

  pour un montant de 3 €, sous réserve de l'approbation de la décision modificative n°2 par le Comité Syndical du 27 novembre 2026,
- **D'APPROUVER la prise en charge par atlantic'eau de tous frais inhérents à cette opération, notamment frais de notaire, de bornage ou de géomètres, sous réserve de l'approbation de la décision modificative n°2 par le Comité Syndical du 27 novembre 2026,**
- **D'AUTORISER le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

****

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques,

Vu la délibération du Comité syndical CS_2026_28 en date du 05 juin 2026 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu les statuts d'atlantic'eau,

Considérant la nécessaire acquisition des parcelles susvisées pour la protection de la ressource en eau des captages de Saffré,

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 044-254401094-20260916-BS_2026_31B-DE

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
11	11	11	0	0	11

LE BUREAU SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER l'acquisition des parcelles ci-dessous :**

Commune	Code	Surface cadastrale	Prix
Saffré	XP00121	358 m²	1 €
Saffré	XP00103	5 747 m²	1 €
Saffré	XP00132	456 m²	1 €
	Total :	**6 561 m²**	**3 €**

pour un montant de 3 €, sous réserve de l'approbation de la décision modificative n°2 par le Comité Syndical du 27 novembre 2026,

- **D'APPROUVER la prise en charge par atlantic'eau de tous frais inhérents à cette opération, notamment frais de notaire, de bornage ou de géomètres, sous réserve de l'approbation de la décision modificative n°2 au Comité Syndical du 27 novembre 2026,**
- **D'AUTORISER le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

……

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,

Yves Taillandier
Atlantic'eau - 4eme
Vice-Président
20 oct. 2026

Yves TAILLANDIER

Le Président,

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LOIRE-ATLANTIQUE
atlantic' eau

Frederic Millet
Président d'Atlantic'eau
20 oct. 2026

Frédéric MILLET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr